

PROJET D'ETABLISSEMENT 2026-2031

IME LES ALLAGOUTTES - LE SURCENORD



Association le **Champ De la Croix**
Leu dit les Allagouttes
68370 Orbey

03 89 71 20 83

lechampdelacroix@allagouttes.fr
<https://lechampdelacroix.fr/>



Projet d'établissement 2026 - 2031

Date de validation du projet d'établissement par le Conseil d'Administration	Le 08 janvier 2026
Avis du Conseil de la Vie Sociale concernant le projet d'établissement	Le 03 février 2026

Table des matières

Préambule	1
Partie 1 – Projet institutionnel : le cadre et les ressources	3
1. Les origines de l'établissement	5
2. Le contexte et le cadre de l'établissement	7
2.1 Les missions et le cadre réglementaire	7
2.1.1 L'Association gestionnaire	7
2.1.2 Structure gérée par l'association	7
2.2 Le cadre institutionnel	10
2.3 Les principes de l'établissement	11
2.4 Les objectifs	11
2.5 Les contractualisations engagées (conventions tripartites).....	12
3. Présentation du public accueilli	13
3.1 Caractéristiques communes identifiées et évolutions significatives constatées dans le temps.....	13
3.2 Le relevé des besoins des personnes accueillies	14
4. Présentation de l'organisation & du fonctionnement	17
4.1 L'équipe	17
4.1.1 Pilotage et encadrement.....	18
4.1.2 L'équipe administrative	18
4.1.2 Équipe éducative	19
4.1.4 L'équipe médicale et paramédicale.....	19
4.1.5 La fonction psychologue	19
4.1.6 L'équipe thérapeutique.....	20
4.1.6 L'équipe logistique et entretien.....	20
4.1.7 L'équipe de nuit.....	20
4.1.8 La gestion sociale.....	20
4.2 La structure de l'accompagnement.....	20
4.2.1 Activités et conditions	21
4.2.2 Structures et prestations	21
4.2.3 Instances & outils	22
4.2.4 Le processus d'admission	23
4.2.5 La personnalisation de l'accompagnement	24
4.2.6 La dimension partenariale et l'ouverture de l'établissement	25
4.3 La démarche qualité et la prévention des risques	26

4.3.1 La démarche qualité	26
4.3.2 La gestion des risques	31
Partie 2 – Projet d'accompagnement : principes, pratiques et modalités d'intervention	33
Des principes et des pratiques au service du développement global de la personne.....	35
1.1 Les principes.....	35
1.2 Les pratiques	37
1.3 L'arbre projet : synthèse des principes et des pratiques	38
2. Les modalités de l'intervention	39
2.1 Les services et dispositifs	39
2.1.1 Le cadre de vie : des Maisons pensées comme lieu structurant et stimulant	39
2.1.2 L'accueil de jour.....	40
2.2 Les activités et l'accompagnement	41
2.2.1 L'école	41
2.2.2 Les ateliers pédagogiques et manuels	42
2.2.3 Les ateliers préprofessionnels	43
2.2.4 L'accompagnement thérapeutique	44
2.2.5 L'accompagnement aux soins médicaux et infirmiers	45
2.2.6 Un accompagnement spécifique pour les jeunes avec TSA.....	46
3. En perspective	46
.....	47
Partie 3 – Projet d'avenir : amélioration et développement	47
1. Les orientations	49
2. Les objectifs	49
2.1 Le projet éducatif et pédagogique	49
2.3 Le développement et la transformation de l'offre de service.....	49
2.4 Accompagnement inclusif.....	49
2.5 Système d'information	50
2.6 La démarche qualité et la gestion des risques	50
2.7 La responsabilité sociale des organisations et l'amélioration de la qualité de vie et conditions de travail.....	50
Conclusion	51

Préambule

D'un projet de transition à un projet de modélisation

Le projet d'établissement 2026-2030 fait suite au projet 2019-2025 qualifié en son temps de « projet de transition ». Cette transition portait principalement sur une refonte du projet éducatif et la mise en place d'une démarche qualité et gestion des risques structurée au sein de l'établissement.

Elle a nécessité de nombreuses actions de structuration, de formalisation, de protocolisation et de formation, menées en parallèle d'une conduite globale du changement.

Cette phase venait en effet interroger les principes et les pratiques hérités d'un modèle pédagogique historique, intitulé pédagogie curative, visant la modernisation et la réorganisation du fonctionnement de l'établissement afin d'y intégrer de nouveaux outils de suivi et de nouvelles références.

L'établissement entre désormais dans une nouvelle phase intitulée « projet de modélisation ». La période de transition laisse en effet la place à la conceptualisation d'une nouvelle approche éducative et pédagogique tout autant qu'à l'instauration - au-delà d'une démarche - d'un véritable système de management qualité et gestion des risques (SMQ) et à leur traduction dans toutes les pratiques qui traversent l'établissement.

Un projet conforme et structuré

Ce nouveau projet intègre également les attendus du récent décret n° 2024-166 du 29 février 2024 relatif au projet d'établissement ou de service des établissements et services sociaux et médico-sociaux.

La présentation du projet se décline en trois parties distinctes mais complémentaires :

- La première partie porte sur l'organisation technique de l'établissement (cadre institutionnel et juridique, environnement d'intervention, moyens à disposition).
- La deuxième partie concerne le contenu éducatif proposé par l'établissement (orientations pédagogiques, modalités professionnelles d'accueil et d'accompagnement)
- La troisième partie met en lumière les perspectives d'amélioration et d'évolution que l'établissement souhaite poursuivre sur ces cinq prochaines années.
- Une conclusion vient enfin reprendre le contenu global du projet d'établissement tout en réaffirmant son positionnement institutionnel.

Projet d'établissement 2026 - 2031

L'IME Les Allagouttes – Le Surcenord propose un accompagnement éducatif, pédagogique et thérapeutique inscrit dans un cadre naturel, humain et institutionnel structurant.



Vues du site, des activités éducatives, thérapeutiques, culturelles et professionnelles.

Partie 1 – Projet institutionnel : le cadre et les ressources

Le cadre d'intervention, les parties prenantes et les ressources mises à disposition

Cette première partie du projet d'établissement présente le contexte médico-social de l'établissement, son cadre d'intervention (associatif et réglementaire) ainsi que les moyens dont dispose l'établissement pour conduire à bien sa mission (moyens techniques, financiers, humains) et la structure de l'accueil mis en place.

Dans cette partie est présenté le socle du projet d'établissement, à savoir ce qui rend l'accompagnement possible.

1. Les origines de l'établissement

— 1968

L'Association Le Champ de la Croix a été créée le 3 août 1968 sous l'impulsion de familles d'accueil. L'Association prendra le nom de « Champ de la Croix » car il s'agit du lieu où la première famille a accueilli un enfant porteur d'autisme en 1966 sur la commune de Lapoutroie. La première maison créée portera son prénom : « Maison Bruno ».

Les quatre familles d'accueil à l'initiative du projet portaient l'impulsion de la Pédagogie Curative selon Rudolf Steiner. Sous l'égide du Docteur Schoch, pédiatre strasbourgeois qui endosse les fonctions de président, l'initiative commence à se structurer. L'établissement « *IME Les Allagouttes - Le Surcenord* » est donc le résultat de phases successives de construction et de structuration.

— 1970

Le 29 juillet 1970, l'autorisation de création de l'établissement est accordée. À partir de cette date, il va se structurer sur le site des Allagouttes, autour de l'ouverture successive des différentes maisons. En 1974, l'évolution de l'agrément permet l'ouverture d'un nouveau service sur le site de Surcenord.

Dès lors la construction est achevée. L'IME dispose de quatre maisons, deux IMP pour les enfants et deux IMPRO pour adolescents et les jeunes adultes, accueillant respectivement une quinzaine d'hôtes. En 1982, Maison Bruno est déplacée et intègre le site des Allagouttes pour donner la configuration définitive que nous connaissons aujourd'hui.

La mission première de l'établissement est donc d'offrir un lieu de vie. C'est cette volonté qui a fédéré l'engagement et l'enthousiasme lors de la phase pionnière de construction. L'objectif est d'y faire vivre des petits groupes d'enfants et jeunes adultes dans un cadre familial. Cet apprentissage de la socialisation dans un contexte protégé, vise l'épanouissement des personnes en cultivant les bases d'une inclusion harmonieuse et durable.

Cette approche, valorisée et reconnue des partenaires, lui vaut d'accueillir des enfants, des adolescents ou jeunes adultes d'horizons et profils variés, en pariant sur les vertus thérapeutiques et de tempérance du lieu et des activités proposées, pour lesquelles il est souvent sollicité.

— 1986

En 1986, face aux besoins de places d'adultes pour les usagers de l'IME, est née l'Association Les Sources. Aujourd'hui, cette association, gère un Foyer d'Accueil Spécialisé (FAS).

— 2008

En 2008 l'Association le Champ de la Croix a missionné un groupe de travail et délégué un chef de service afin de travailler à la création d'un établissement pour adultes. Une nouvelle association nommée l'Âtre De La Vallée voit le jour afin de gérer ce nouveau projet.

À ce jour, chacune des associations gère son projet, sans unité administrative ni juridique, mais en partageant une même filiation.

En 2008, l'évolution de l'agrément permet de reconnaître 18 places pour enfants porteurs d'autisme.

— 2009

En 2009, le nouveau bâtiment école est inauguré. Il permet d'accueillir quatre classes, l'atelier bois, le cabinet médical, une salle de thérapie ainsi qu'une salle de spectacle digne du projet culturel et de partage porté par l'Association. Cet outil permet un nouvel essor pour l'établissement. Son école est désormais installée dans des locaux adaptés et peut se tourner vers des modalités plus inclusives. Le cabinet médical permet quant à lui de se projeter vers la conceptualisation d'un projet de soin mieux coordonné. La salle de spectacle représente quant à elle une possibilité d'ouverture culturelle favorisant les échanges et une inclusion « *dans les murs* ».

— 2018

En 2018, un « tournant associatif » est engagé : ouverture du conseil d'administration à de nouveaux membres, changement de direction. De nombreux départs à la retraite conduisent à la mise en place d'une nouvelle équipe de cadres. Le virage amorcé aboutit à une nouvelle contractualisation avec l'ARS par la conclusion d'un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens. Le déploiement d'une politique de normalisation, permettant de répondre à la volonté de pérenniser l'identité de l'établissement tout en intégrant les bonnes pratiques professionnelles et les orientations des nouvelles politiques publiques, pose l'équation à résoudre pour la nouvelle équipe. L'inclusion sociale, la sécurisation et la modernisation de l'accueil, la mise en place de procédures et l'intégration des recommandations de bonnes pratiques représentent les objectifs à atteindre par l'ensemble des acteurs institutionnels.

— 2020

À la rentrée 2020, une Unité d'Enseignement Externalisée est ouverte au sein du collège d'Orbey. Petit à petit des places d'internat se transforment en place de semi-internat pour des enfants de la vallée validant cet objectif du CPOM en enrichissant l'offre de service.

— 2024

En 2024, un nouvel arrêté acte la création d'un pôle d'accueil de jour de 10 places qui permettra de redimensionner l'internat sur 3 maisons au lieu de 4.

— 2025

En 2025, le pôle d'activité du Surcenord est inauguré. Il permet l'accueil d'un atelier créatif et d'une salle d'activité, tout en offrant un espace d'accueil pour les entretiens liés à l'accompagnement (entretiens psychologiques...). La création de ce pôle d'activité met également à disposition du personnel une véritable salle de pause en dehors de l'environnement de vie collectif des personnes.

L'histoire de l'Association, démontre au cours du temps, le passage d'un modèle originel « pionnier » à un modèle actuel « professionnalisé ».

La cohérence entre le passé et les orientations actuelles du projet 2026-2031 anime la dynamique institutionnelle de l'IME en lui donnant sens et cohésion.

2. Le contexte et le cadre de l'établissement

2.1 Les missions et le cadre réglementaire

2.1.1 L'Association gestionnaire

L'Association donne délégation aux responsables d'établissements¹ pour développer un projet personnalisé et un accompagnement global ainsi que des outils qui permettent à chacun de trouver sa place dans la société tels que :

- Un accompagnement dans des lieux de vie, avec une population diversifiée.
- Une image globale de l'homme.
- La richesse et la créativité relationnelles.
- La stimulation sensorielle dans tous les domaines de la vie.
- La reconnaissance du parcours de vie (du projet de vie personnel) de chacun.
- La valeur thérapeutique de l'art.
- L'organisation et la structuration des rythmes de vie, du temps et de l'espace.
- La vie culturelle et artistique comme vecteur d'inclusion.
- Le développement de l'autonomie et l'insertion sociale.
- L'ancre dans un territoire, permettant la mise en œuvre de médiations valorisantes et inclusives en réponse aux enjeux sociétaux et environnementaux.
- La richesse d'un réseau permettant le développement de partenariats multiples et diversifiés.

2.1.2 Structure gérée par l'association

L'Association « le Champ De la Croix » gère un établissement médico-social au titre la Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale. Cette loi cadre définit clairement quels établissements ou services participent du champ social ou médico-social en France. Sur le plan administratif, l'établissement est **un Institut Médico-Educatif** qui se compose de différents services en fonction de l'âge et de la modalité d'accueil.

L'objectif d'un IME est de dispenser une éducation et un enseignement spécialisés prenant en compte les aspects psychologiques et psychopathologiques et recourant à des techniques de rééducation.

Les modalités d'accueil concourent à une facilitation des parcours à travers un assouplissement de l'offre en réponse à des attentes identifiées et sectorisées sans pour autant perdre de vue les besoins de rythme de repères et de régularité.

¹ Document Unique de Délégation et Document de délégations de pouvoirs.

Par ailleurs, l'IME est spécialisé selon le degré et le type de handicap pris en charge. En effet, la déficience intellectuelle peut s'accompagner de différents troubles, tels que des troubles de la personnalité, des troubles moteurs et sensoriels, des troubles graves de la communication...

Les IME sont financés par l'Assurance Maladie en tenant compte du prix de journée et par suite d'un agrément de l'ARS (Agence Régionale de Santé), dans le cadre de la loi n° 2002-2 du 2 janvier 2002.

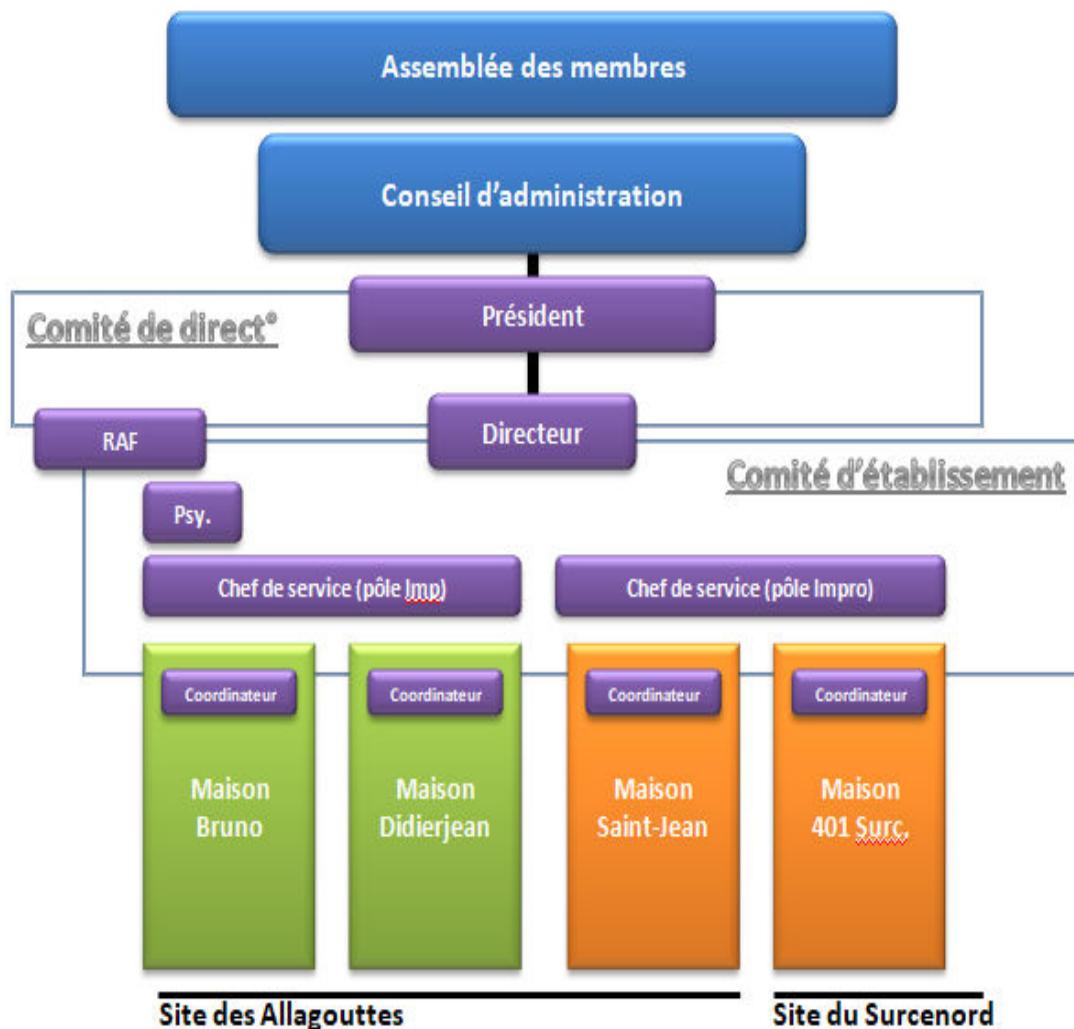
Les IME sont régis par l'annexe XXIV au décret n° 89-798 du 27 octobre 1989.

IME « Les Allagouttes et Le Surcenord » N° Finess : 680001393 / N° Finess : 680002037	
Association gestionnaire	Association Le Champ de la Croix Inscrite au Registre des Associations / Tribunal d'Instance de Kaysersberg vol. X - Folio 37
Territoire	Communauté de Communes de Kaysersberg (Haut-Rhin / Alsace / Région Grand Est)
Champ d'intervention	Travail social Décret n° 2017-877 du 6 mai 2017 relatif à la définition du travail social
Cadre d'intervention	Établissement médico-social / Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002
Secteur d'intervention	Handicap
Public accueilli	Enfants, adolescents, adultes (H/F) de 6 à 20 ans orientés par la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) avec notification de la CDAPH ² et présentant une situation handicapante (déficiences intellectuelles avec ou sans troubles du comportement, troubles du spectre autistique, troubles envahissants du développement)
Nombre de salarié.es	L'IME emploie 65 salariés pour 52,87 ETP.
Structure institutionnelle	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Aux Allagouttes (dénomination de l'emplacement géographique) Deux maisons d'internat de 19 et 18 places Une maison d'accueil de jour de 10 places. ➤ À Surcenord (dénomination de l'emplacement géographique) Un internat de 14 places

² Commission des Droits de l'Autonomie des Personnes Handicapées

Cadre règlementaire	<p>La mission de l'IME se trouve définie à l'article D 312-12 du code de l'action sociale et des familles modifié par le Décret n°2009-378 du 2 avril 2009.</p> <p>« L'accompagnement mis en place au sein de l'établissement (...) tend à favoriser l'épanouissement, la réalisation de toutes les potentialités intellectuelles, affectives et corporelles, l'autonomie maximale quotidienne et sociale des enfants ou adolescents accueillis. Il a également pour objectif d'assurer leur insertion dans les différents domaines de la vie, la formation générale et professionnelle. »</p>
Description de l'activité	<p>Aux Allagouttes, outre les deux maisons de vie et celle de l'accueil de jour, se trouve aussi un grand bâtiment récent, sur trois étages, hébergeant l'école, des ateliers, les salles de thérapie, le cabinet médical, une salle de travail ainsi que la grande salle, son hall d'accueil, ses coulisses et ses rangements.</p> <p>L'accueil, l'administration et la direction sont situés dans un bâtiment dédié.</p>
Modalités d'accueil	Internat & accueil de jour
Autorité de contrôle et de tarification	Agence Régionale de Santé
Date de 1ère autorisation et date de renouvellement	9 mars 2009 31 août 2017
Capacité autorisée	61
Capacité installée et financée	61

Il est à préciser qu'en parallèle de l'Association le Champ De la Croix existe l'Association d'Aide aux Enfants du Champ de la Croix (association de gestion immobilière).



2.2 Le cadre institutionnel

Les IME relèvent de plusieurs cadres :

- Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment les articles L.312-1 et suivants.
- Loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale et médico-sociale (droits des usagers, projet d'établissement, évaluation).
- Loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.
- Code de la santé publique, notamment pour les aspects médicaux et paramédicaux.
- Décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour l'orientation des enfants en IME.
- Les schémas régionaux et départementaux.

Deux organismes de référence concernent directement les IME :

- L'ARS (Agence Régionale de Santé) : contrôle et autorisation,
- La HAS (Haute Autorité de Santé) : élabore les recommandations de bonnes pratiques,

La HAS a produit plusieurs Recommandations de Bonnes Pratiques Professionnelles (RBPP) directement applicables aux IME qui ont été mobilisées pour la rédaction du projet d'établissement et l'élaboration des procédures qui s'y attachent :

- Élaboration, suivi et évaluation du projet personnalisé d'accompagnement (HAS, 2009).
- La bientraitance : définition et repères pour la mise en œuvre (HAS, 2008).
- L'expression et la participation des usagers dans les établissements et services médico-sociaux (HAS, 2011).
- Évaluation de la qualité des prestations dans les établissements et services sociaux et médico-sociaux (HAS, 2022).
- Autisme et autres TND : interventions et organisation des parcours (HAS, 2018 et 2022)
- L'accompagnement de la transition à la vie adulte des jeunes en situation de handicap (HAS, 2022).
- Autisme : interventions et parcours de vie de l'enfant et de l'adolescent (2022).
- Note de cadrage sur l'accompagnement au développement de l'autodétermination et du pouvoir d'agir des personnes en ESSMS (2025).

2.3 Les principes de l'établissement

En complément des cadres institutionnels qui s'imposent à l'établissement, l'IME dispose de principes qui lui sont propres :

- La non-catégorisation.

Dans le respect de son autorisation et des nomenclatures correspondantes, l'établissement a toujours accueilli une population non catégorisée, pariant sur les vertus du vivre ensemble et l'enrichissement par la différence. L'âge réel est le critère de répartition dans les maisons et dans les classes sans référence à un niveau ou une déficience particulière.

2.4 Les objectifs

L'organisation générale, les pratiques professionnelles reposent sur des principes qui déterminent l'animation et la vie de l'établissement.

Cette approche favorise la responsabilité et la créativité de l'ensemble des professionnels dans la mise en œuvre des médiations éducatives et l'accompagnement des personnes

accueillies. Les initiatives éducatives originales et authentiques sont encouragées et permettent de véritables expériences de vie qui dépassent et transcendent la relation éduquant-éduqué.

Les expériences artistiques comme le chant, la musique, le théâtre sont favorisées au sein de l'établissement. La salle de spectacle du bâtiment école, qui a été dimensionnée à cet effet, permet d'organiser des évènements en interne et d'en accueillir au-delà pour une programmation culturelle riche et inclusive. Les expériences collectives comme les voyages, les sorties thématiques, les randonnées, favorisent la construction d'un vécu riche et authentique, permettant à chacun d'écrire l'histoire de sa vie, au-delà des simples objectifs formalisés dans les projets individuels.

L'implantation de l'établissement, dans un cadre naturel favorisant l'épanouissement et l'inclusion vise à garantir la santé, le bien-être et le développement de chacun. La possibilité d'agir et de s'approprier leur milieu de vie, permet aux personnes accueillies d'acquérir les apprentissages nécessaires pour franchir les étapes les conduisant sur la voie de l'autodétermination.

2.5 Les contractualisations engagées (conventions tripartites)

L'établissement a signé un Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens avec l'Agence Régionale de Santé Grand-Est avec entrée en vigueur le 1er janvier 2020.

Les objectifs opérationnels et plans d'actions faisant l'objet de la contractualisation sont les suivants :

- 1- Améliorer la qualité de l'accompagnement.
- 2- Organiser la lisibilité de l'offre d'accompagnement du gestionnaire auprès des acteurs partenaires.
- 3- Organiser l'inclusion en milieu ordinaire.
- 4- Organiser la diminution du nombre de jeunes adultes maintenus dans l'IME au titre de l'amendement Creton.
- 5- Organiser l'accès à la santé des enfants et des jeunes accueillis,
- 6- Diversifier les modalités de prise en charge.
- 7- Améliorer le pilotage interne et la gouvernance et poursuivre la démarche d'amélioration de la gestion des ressources humaines.

La dotation globalisée, référence commune des ESMS financés par l'assurance maladie du périmètre des CPOM est de 3 850 294,88 € au 1er janvier 2026.

— Focus sur les schémas régionaux & départementaux

L'action de l'IME s'inscrit dans les schémas régionaux et départementaux suivants :

- **Le schéma départemental de l'autonomie du Haut-Rhin 2019-2023**
 - AXE 1 : « Favoriser et faciliter l'inclusion des personnes âgées et des personnes en situation de handicap dans la société ».
 - AXE 6 : « Conforter la logique de parcours et œuvrer à la fluidification ».

- **Le plan régional de santé 2018-2028**
 - Renforcer la prévention et la promotion de la santé.
 - Réorganiser l'offre médico-sociale pour renforcer la dimension "parcours de l'usager".
 - Augmenter la part d'enfants et d'adolescents en institution médico-sociale bénéficiant d'une scolarisation en milieu ordinaire.

Ces schémas et plans confèrent un cadre d'intervention au projet d'établissement.

3. Présentation du public accueilli

3.1 Caractéristiques communes identifiées et évolutions significatives constatées dans le temps

L'IME accueille, sur notification de la Commission des Droits et de l'Autonomie des Personnes Handicapées (CDAPH), des enfants, adolescents et jeunes adultes jusqu'à 20 ans. Ils peuvent présenter une déficience intellectuelle, avec ou sans troubles associés tels que des troubles du spectre de l'autisme (TSA)³, des troubles du comportement ou des troubles neurodéveloppementaux. Conformément à la réglementation en vigueur, l'IME peut également accompagner, au-delà de 20 ans, certains jeunes dans le cadre de l'amendement Creton (article L. 241-6 du Code de l'action sociale et des familles). Ce dispositif permet de prolonger temporairement l'accompagnement au sein de l'établissement, en l'absence de solution adaptée ainsi que dans l'attente d'une orientation effective vers un ESAT, un foyer de vie, un FAM ou tout autre service du secteur adulte.

Les jeunes accompagnés présentent des profils diversifiés en terme :

- De capacités cognitives (de la déficience légère à sévère),
- De compétences en communication (langage oral, communication alternative, communication non verbale),
- De niveau d'autonomie dans les actes de la vie quotidienne,
- De capacités de socialisation et de régulation émotionnelle,

³ Depuis 2009, 18 places pour enfants porteurs d'autisme ont été précisées dans l'agrément de l'établissement.

Certains bénéficient d'un suivi pour des troubles associés (épilepsie, troubles anxieux, troubles sensoriels...).

L'IME adapte son accompagnement à cette diversité, dans une approche personnalisée, en lien étroit avec les familles, les services médicaux, paramédicaux et les dispositifs scolaires.

3.2 Le relevé des besoins des personnes accueillies

L'établissement a réalisé une étude des besoins dans le cadre de la réactualisation du projet d'établissement. Il a semblé nécessaire de disposer d'une nomenclature des besoins identifiés (cette identification étant étayée par les observations internes, mais également à partir de documents institutionnels et scientifiques).

Besoins de développement cognitif, communication et apprentissage

- Accès à la compréhension du monde, à l'apprentissage (formel et informel).
- Développement du langage expressif et réceptif.
- Soutien à la motricité fine et globale.
- Acquisition de compétences scolaires de base et fonctionnelles.
- Stimulation des capacités de concentration, attention, mémoire.

Sources

SERAFIN-PH – Volet « Apprentissage et communication »

Recommandations de la HAS (2018) « Accompagnement des enfants et adolescents avec troubles du neurodéveloppement »

Vygotski, L.S. (1934) – Théorie socioculturelle du développement cognitif

Besoins d'expression, de participation et de pouvoir d'agir

- Possibilité de faire des choix, de s'exprimer librement.
- Respect de la parole de l'enfant dans les décisions qui le concernent.
- Développement de l'autodétermination, adapté au niveau de compréhension.
- Accès à des espaces d'expression sécurisants et ritualisés (CVS, groupes de parole).

Sources

Loi n°2002-2 du 2 janvier 2002 – Droit à l'expression et à la participation

Recommandations HAS (2022) « Démarche d'autodétermination »

Wehmeyer, M. (2004) – Modèle fonctionnel de l'autodétermination

Besoins affectifs et relationnels

- Besoin de sécurité affective stable (figures de référence, constance dans les liens).
- Construction de l'estime de soi.
- Développement des compétences sociales.
- Gestion des émotions et des interactions sociales.

Sources

Recommandations HAS (2017) « Qualité de vie en institution »

Ainsworth & Bowlby – Théorie de l'attachement

Winnicott, D.W. – Besoins de l'environnement holding et du « bon objet »

Besoins de protection et de sécurité

- Protection contre toute forme de violence, négligence, discrimination.
- Besoin de repères, de cadre clair, de médiation.
- Sécurisation des lieux et des temps éducatifs (prévisibilité, continuité).

Sources

Loi du 2 janvier 2002 – Prévention de la maltraitance

Recommandations HAS (2022) « Prévention des maltraitances »

Maslow (1943) – Hiérarchie des besoins

Besoins corporels, santé, autonomie fonctionnelle

- Accès aux soins somatiques et psychiques.
- Respect du rythme physiologique (sommeil, alimentation, repos).
- Soutien à l'hygiène corporelle et à la motricité.
- Apprentissage des gestes de la vie quotidienne (habillage, toilette, repas).

Sources

Recommandations HAS (2019) « Santé des personnes handicapées »

SERAFIN-PH – Volet « Entretien personnel » et « Santé »

OMS (2001) – Classification internationale du fonctionnement (CIF)

Besoins sociaux et d'appartenance

- Sentiment d'appartenance à un groupe, inclusion sociale.
- Développement de l'empathie, de la coopération, du respect des règles.
- Maintien du lien avec la famille, les pairs, les milieux de vie ordinaires.

Sources

Loi du 11 février 2005 – Principe d'inclusion
Recommandations HAS « Inclusion des enfants en situation de handicap »
Bronfenbrenner, U. (1979) – Modèle écologique du développement

Besoins d'ancrage dans le quotidien, structuration spatio-temporelle

- Stabilité des rythmes, rituels éducatifs.
- Organisation du temps et de l'espace adaptée à leurs repères.
- Besoin de temps de transition, d'anticipation.

Sources

Recommandations HAS (2018) – « TSA : interventions éducatives et thérapeutiques »
Approches TEACCH et PECS pour la structuration du quotidien

Besoins d'épanouissement personnel et d'ouverture culturelle

- Accès aux loisirs, à la créativité, aux activités artistiques et sportives.
- Besoin d'exploration, de découverte, de jeux.
- Ouverture à la culture, au monde extérieur, à l'imaginaire.

Sources

Convention Internationale des Droits de l'Enfant (1989)
Recommandations HAS (2019) – « Qualité de vie »
Winnicott – Jeu et réalité (1971)

Besoins d'évaluation régulière, de personnalisation des projets

- Élaboration d'un projet personnalisé qui tienne compte des forces et besoins.
- Réévaluation régulière avec implication des familles.
- Individualisation de l'accompagnement (rythme, supports, modalités).

Sources

Loi 2002-2 – Projet personnalisé
Recommandations HAS – « Élaboration du projet personnalisé »
SERAFIN-PH – Logique d'évaluation des besoins multidimensionnels

4. Présentation de l'organisation & du fonctionnement

4.1 L'équipe

Le tableau suivant présente l'ensemble des postes qui compose l'équipe de l'établissement :

Nombre salariés	Postes	ETP
6	Fonction pilotage et gestion	5,5
1	Directeur	1
2	Chef de service éducatif	2
3	Administratif et gestion (RH, Comptabilité, Accueil)	2,5
40	Fonction éducative et pédagogique	34,9
4	Enseignants	3,5
9	Éducateurs spécialisés ou Éducateurs de Jeunes Enfants	9
13	Moniteurs éducateurs	12,6
1	Éducateurs techniques	1
3	Éducateurs scolaires	2,5
6	Accompagnants éducatifs et sociaux	5,3
1	Éducateur avant sélection	1
3	Fonction soin	0,76
2	Médecins (généraliste et pédopsychiatre)	0,26
1	Infirmier	0,5
1	Fonction psychologique	1
1	Psychologue	1
2	Fonction thérapeutique	0,85
2	Thérapeutes	0,85
13	Fonction hôtelière, maintenance et surveillance	9,86
2	Cuisine	1,85
6	Lingerie et Entretien	3,76
2	Maintenance	1,25
3	Surveillants de nuit	3
65	Totaux	52,87

4.1.1 Pilotage et encadrement

L'établissement dispose d'un système de pilotage associatif : le conseil d'administration est le dirigeant de l'établissement et octroie des délégations à une direction disposant d'un statut de salarié, titulaire d'un diplôme de niveau I (CAFDES).

La ligne managériale de l'établissement est représentée par la direction, la responsable administrative et financière et deux chefs de service (manager de proximité).

La responsable administrative et financière pilote le service comptable, intervient sur le suivi de la gestion financière et de la gestion des ressources humaines. Elle gère le service informatique, les logiciels (comptabilité, dossier unique de l'usager), supervise l'ensemble de la commande alimentaire.

Les chefs de service sont un relais, une interface entre la Direction et les équipes pluri-professionnelles et ont pour mission principale l'encadrement des équipes et la coordination des actions socio-éducatives.

4.1.2 L'équipe administrative

Installée dans un bâtiment dédié, l'établissement dispose d'une équipe administrative qui a l'avantage de gérer l'intégralité des tâches en propre⁴ de façon autonome. Centralisation, internalisation, polyvalence et interconnaissance sont les clés d'une bonne performance et de la cohésion de cette équipe.

Concernant la fonction accueil, cette dernière est intégralement prise en charge par le service administratif. Le rôle de l'accueil est de recueillir des informations, des appels, des livraisons, de les orienter et les répartir à bon escient. La prise en compte du fonctionnement de la structure et de ses impératifs permet de répondre avec un soin propre à l'identité institutionnelle.

La mission du service administratif est de gérer selon ses propres ressources l'entièreté des fonctions supports de l'établissement. Elle fait appel à des ressources et des compétences extérieures sur des sujets spécifiques et/ou réglementés (qualité, gestion des risques, domaine juridique, maîtrise d'œuvre).

Focus sur le système bureautique	
Dossier de l'usager	IMAGO Evolucare
Comptabilité	Compta First Cegi
Paie	Paie First
Budget	Budget First
Divers	Word, Excel, Power point, lecteur PDF, Outlook

⁴ Une partie juridique est néanmoins traitée par un secrétaire général, de manière ponctuelle, sur certains projets des cabinets de consultants spécialisés

4.1.2 Équipe éducative

L'ensemble de l'équipe éducative est rattaché à une maison quelle que soit sa fonction particulière. En effet, la conceptualisation du projet d'accompagnement est élaborée à partir des maisons qui regroupent l'équipe pluridisciplinaire.

Les éducateurs participent aux activités de jour et de vie quotidienne en fonction de leurs délégations et missions respectives.

Les enseignants spécialisés sont prioritairement rattachés à l'unité d'enseignement, mais participent également à l'accompagnement global.

L'équipe éducative comprend différentes qualifications : éducateur spécialisé, moniteur-éducateur, accompagnant éducatif et social, éducateur de jeunes enfants, éducateur scolaire et enseignant spécialisé.

4.1.4 L'équipe médicale et paramédicale

L'équipe médicale se compose d'un médecin généraliste et d'une pédopsychiatre qui coordonnent le projet de soin, forment les équipes, participent aux réunions d'observation clinique, proposent des consultations et établissent des prescriptions.

Ils interviennent chacun une demi-journée par semaine. Ils bénéficient d'un cabinet médical sécurisé et adapté aux spécificités sensorielles des personnes accueillies. En effet, le cabinet est équipé d'un lit de soins, d'une lumière à variations, d'objets sensoriels ainsi que d'un classeur FALC spécifiquement orienté autour de la santé et de la détection de la douleur.

Le pôle médical comprend aussi une infirmière à mi-temps qui sécurise le circuit du médicament et aide à la coordination du projet de soin. Elle intervient en étroite collaboration avec les chefs de services et les référents soins de chacun des services. Des conventions et partenariats existent avec des structures sanitaires (PIJ, CDRS, MSP,) afin de faciliter l'accès aux soins.

En complément de l'équipe, une kinésithérapeute et une neuropsychologue interviennent dans l'établissement. Des conventions peuvent aussi être établies avec des orthophonistes afin de répondre aux besoins de certains enfants.

4.1.5 La fonction psychologue

Le psychologue de l'IME accompagne les enfants et leurs familles dans une approche clinique et psychoéducative, tout en soutenant les équipes et la dynamique institutionnelle. Il réalise des évaluations psychologiques (tests, bilans, profils sensoriels), mène des entretiens, anime des groupes sur la vie affective et coordonne les interventions thérapeutiques. Ressource en matière d'autisme, de bientraitance et de prévention des risques, il contribue à l'élaboration du projet d'établissement. La fonction requiert éthique, bienveillance, rigueur déontologique et veille scientifique continue.

Le psychologue peut s'appuyer sur les ressources du neuropsychologue une matinée par semaine, afin de proposer des bilans et de la remédiation cognitive.

4.1.6 L'équipe thérapeutique

L'équipe thérapeutique, coordonnée et supervisée par le psychologue, est composée d'un art thérapeute et d'un équithérapeute qui interviennent sur des temps partiels. Les prestations sont complétées par voie de convention en fonction des besoins et des propositions pouvant s'inscrire dans le cadre du projet d'établissement. Yoga sonore, modelage thérapeutique, musicothérapie complètent l'offre.

4.1.6 L'équipe logistique et entretien

L'équipe est composée d'un cuisinier et d'un aide cuisinier dont la mission est de composer les repas dans un esprit familial, tout en visant la qualité de l'alimentation par l'utilisation de produits locaux et de préférence biologiques. Deux professionnels se relaient afin d'assurer le service de lingerie pour les enfants de l'internat et notamment ceux qui ne rentrent pas les weekends. Quatre personnes assurent le nettoyage des locaux en se répartissant prioritairement par maison. Un poste et demi est alloué à l'entretien et la maintenance des maisons, des installations techniques et de sécurité.

4.1.7 L'équipe de nuit

Les surveillants de nuit assurent la sécurité, la surveillance et le bien-être des enfants et adolescents pendant la nuit. Leur rôle comprend la prévention des incidents, l'accompagnement bienveillant des résidents et la transmission des informations aux équipes de jour. Ils utilisent un dispositif d'alarme pour travailleurs isolés (DATI) garantissant leur propre sécurité et leur vigilance en cas d'urgence.

4.1.8 La gestion sociale

L'établissement a mis en place des instances représentatives du personnel.

Une grande attention est portée à la circulation de la parole concernant les conditions de travail et d'emploi. L'important étant que les discussions soient toujours en cohérence avec le projet d'établissement (missions, principes, objectifs que l'établissement s'est donnés).

4.2 La structure de l'accompagnement

L'accompagnement est au cœur du travail social ou médico-social. Cependant, il n'existe aucune définition officielle de ce qu'est un accompagnement. Aussi, dans un souci de clarté et par conscience professionnelle, l'établissement a décliné ce que comprend et ce qui permet la mise en œuvre d'un accompagnement :

- Les activités et conditions.
- Les structures et prestations.
- Les instances et outils.

4.2.1 Activités et conditions

Les dimensions de l'accompagnement, entendues comme l'ensemble des activités et conditions proposées aux personnes accueillies sont les suivantes :

Accueil et accompagnement
Aide à la vie quotidienne ⁵
Surveillance et suivi médical
Soutien thérapeutique
Soutien éducatif
Soutien psychologique et affectif
Accompagnement à la scolarité
Animation, découvertes, éveil et vie sociale
Activités professionnalisantes
Travail avec les familles
Logistique
Hébergement permanent et temporaire
Restauration
Transport
Lingerie
Cadre de vie
Maintien d'un cadre de vie en intérieur et en extérieur accueillant, apaisant et stimulant, ouvert, sécurisé et intégré dans l'environnement.

4.2.2 Structures et prestations

Ces activités et conditions se traduisent concrètement dans un ensemble de structures et de prestations :

Structures
Maisons
École
Salle de spectacle
Ateliers et Ferme du Surcenord
Administration

⁵ « La communauté de vie et la vie quotidienne donnent un contenant. C'est la qualité première visée par notre action éducative » Projet d'établissement page 2

4.2.3 Instances & outils

Ces activités et conditions se traduisent concrètement dans un ensemble d'instances et d'outils :

Instances		
Comité d'établissement	Direction, responsable administrative et financière, chefs de service, coordinateurs	Hebdomadaire
Réunion d'équipe (conseil des maisons)	Équipe des maisons	Bi-hebdomadaire
Réunions générales	Ensemble des équipes	Trimestrielles
Groupe école	Enseignants et direction	Mensuel
Réunion enseignants	Enseignants UE	Hebdomadaire
Réunions communautaires	Équipe des maisons, psychologue, jeunes accueillis	Hebdomadaire (IMPRO) Mensuelles (IMP)
Réunion de coordination des thérapeutes	Thérapeutes	Chaque trimestre
Réunion groupe alimentation	Responsable administrative et financière, deux cuisiniers et deux éducateurs cuisine (IMPRO)	Chaque semaine
Réunion services administratifs	Responsable administrative et financière, comptable, aide-comptable/accueil	Mensuel
Conseil de vie sociale	Association, Direction, familles, jeunes, collaborateurs	Trois fois par an
Réunions de synthèse	Chef de service, psychologue, référent éducatif (et parfois enseignants dans le cadre des IMP)	Une fois par an par situation

Outils
Partenariats ⁶
Observations ⁷
Projet Individualisé d'Accompagnement (PIA)
Projet Personnalisé Scolaire (PPS)
Règlements intérieurs des services
Auto-évaluation
Formation
Outils techniques ⁸
Techniques d'accompagnement (Makaton...)

4.2.4 Le processus d'admission

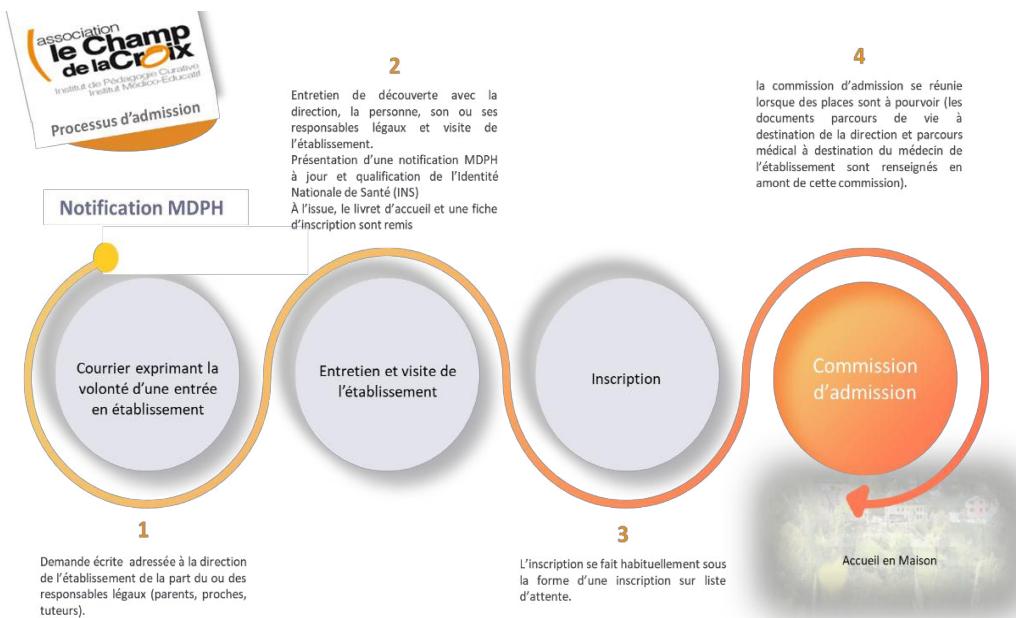
La procédure d'admission se déclenche à partir de la réception d'une demande de la famille ou du représentant légal, adressée auprès de l'établissement. Un échange permet alors de préciser la demande et de s'assurer de la possibilité de pouvoir y répondre. La présentation de l'établissement et l'analyse des besoins s'effectuent lors d'une visite de présentation réciproque, organisée sur site. À l'issue, le livret d'accueil et une fiche d'inscription sont remis à la famille ou représentant légal. C'est par retour de celle-ci que l'inscription sur la liste d'attente devient effective.

Les documents parcours de vie à destination de la direction et parcours médical à destination du médecin de l'établissement sont renseignés en amont de la commission d'admission qui se réunit lorsque des places sont à pourvoir. Bien entendu dans le cadre de nos relations avec les établissements ou services partenaires, des échanges et des collaborations peuvent s'organiser afin de guider les familles et orienter les parcours.

⁶ Centre Ressources Autisme, réseau RIET (...)

⁷« Une observation fine de la nature humaine est la base de notre travail. Ces observations sont précises, régulièrement renouvelées afin de permettre un processus évolutif tout au long de la vie des enfants, des adolescents et des jeunes adultes accueillis ». » Projet d'établissement page 2

⁸ Echelle de Vineland utilisée par la psychologue par exemple.



4.2.5 La personnalisation de l'accompagnement

Pour chaque enfant, adolescent ou jeune adulte est rédigé un projet individuel d'accompagnement (PIA) qui inclut tous les projets (PPI projet pédagogique individualisé /PA projet d'atelier / PS projet de soins et PT projets thérapeutiques) proposés par l'équipe éducative et l'équipe pluridisciplinaire.⁹

Lors des réunions de synthèse annuelles, avec chaque famille, les parents sont associés au projet individuel éducatif, pédagogique et thérapeutique en présence du chef de service, du psychologue de l'éducateur référent et de l'éducateur scolaire le cas échéant. Les enfants, les adolescents et jeunes adultes sont aussi associés à ces rencontres. Lorsque la situation le nécessite, des partenaires comme l'Aide Sociale à l'Enfance, les mandataires des organismes tutélaires, des représentants des services sanitaires peuvent être présent lors de la réunion de synthèse. En amont de la réunion un rapport d'évolution est rédigé et permet de prendre la mesure de la situation et du chemin parcouru.

Le projet individuel précise les axes et objectifs annuels visés dans tous les domaines de la vie ainsi que la participation active à la vie sociale. Ces objectifs font l'objet d'une révision intermédiaire à 6 mois.

Trois points fondateurs du projet d'accompagnement :

- Une réponse aux besoins individuels : expérience individuelle.
- Un partage et une vie sociale solidaire et éducative : expérience communautaire.
- Un lien social élargi qui permet, soit d'accueillir des personnes relais dans les lieux de vie, soit de s'intégrer progressivement dans un tissu social local : expérience citoyenne.

⁹ Un guide d'élaboration des projets personnalisés a été élaboré.

4.2.6 La dimension partenariale et l'ouverture de l'établissement

Au regard de la diversité des objectifs et situations des jeunes accueillis l'établissement fonctionne en mode réseau. Il s'agit de disposer d'un large éventail de réponses.

Nous pouvons présenter les différents types de partenariats qui concernent l'établissement :

- Les partenaires du sport et de la culture.
- Les partenaires de l'éducation et de la scolarité.
- Les partenaires en termes d'action et de prévention santé.
- Les partenaires de l'apprentissage et de la vie professionnelle.
- Les partenaires concernés par des orientations médico-sociales.
- Les partenaires du monde de l'agriculture et de l'environnement.

La politique de partenariat de l'établissement est intimement liée aux contenus des projets individualisés des personnes accompagnées. Les partenaires sont mobilisés en fonction des besoins et de leurs possibilités.

Cette politique est également déployée dans une volonté d'ouverture sur l'extérieur et dans une logique de complémentarité des compétences.

Le nouveau site internet de l'association intègre en outre un onglet permanent indiquant le souhait de l'établissement de créer des partenariats.



Listes de partenaires d'activités

- Collège Georges Martelot.
- Écoles primaires Orbe et Lapoutroie.
- Communauté de Communes de la Vallée de Kaysersberg
- École de Musique de la Vallée de Kaysersberg.
- Tennis club des Deux Tours.
- L'UNSS.
- Aquateam Kaysersberg.
- Association Le Phare.
- CDRS Colmar
- Institut les tournesols
- Majorité des ESSMS dans le cadre de conventions partenariales et de stages.
- SARL ferme du Surcenord
- Plusieurs entreprises locales (garage canton vert, menuiserie du Busset,)

4.3 La démarche qualité et la prévention des risques

4.3.1 La démarche qualité



L'établissement a obtenu la note de « A » lors de son évaluation qualité qui s'est déroulée durant l'année 2024. Cette cotation est le fruit d'un engagement fort de l'établissement en termes de démarche qualité et de gestion des risques.

Conformément aux attendus réglementaires en vigueur, l'établissement poursuit sa démarche de structuration d'un système qualité et de gestion des risques en lien avec un prestataire extérieur (Aléis Conseil) mettant à disposition un ingénieur qualité afin de garantir au mieux le niveau de qualité atteint.

Une revue trimestrielle « qualité et gestion des risques » en lien avec la direction de l'établissement est ainsi réalisée en complément d'ateliers regroupant les cadres et les membres de l'équipe sur des thématiques particulières (bientraitance, éthique...). Le Conseil de la Vie Sociale est aussi partie prenante de cette démarche (analyse et suivi des événements indésirables, des plaintes et des réclamations, des actions qualité déployées).

De manière pragmatique, il est à relever que la politique qualité au sein de l'établissement se déploie à partir d'un processus donné : formalisation (1), communication (2), suivi et réactualisation (3) d'un ensemble de documents et d'outils.

Documents et outils	
Projet d'établissement & affichage	✓
Livret d'accueil	✓
Règlement de fonctionnement	✓
Contrat de séjour	✓
Projet personnalisé	✓
Conseil de la vie sociale	✓
Information sur la personne qualifiée et affichage	✓
Information concernant le droit d'accès à son dossier	✓
Autoévaluation	✓
Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité ¹⁰	✓
Plan de prévention de la maltraitance et des violences en établissement (dont livret imagé et en FALC pour les usagers)	✓

¹⁰ Avec remise aux autorités.

Système de traitement, de suivi et de remontée des évènements indésirables graves	✓
Système de recueil des plaintes et réclamations	✓
Dossier unique de l'usager	✓
Mise en place d'un rapport d'activité qualité et gestion des risques annuel	✓

Il est à préciser dans cette partie que la question de la participation et de l'expression des personnes accueillies et de leurs proches est notamment l'un des piliers de la démarche qualité au sein de l'IME. Des réunions régulières avec les personnes accueillies sont déployées au sein des Maisons en parallèle de la tenue de Conseils de la Vie Sociale (au moins trois par année). Cette politique de participation se décline également sous la forme d'une enquête de satisfaction annuelle.



Focus sur la prévention de la maltraitance

En lien avec le processus qualité déployé et comme il est exigé règlementairement, notre établissement souhaite également valoriser dans ce projet la démarche entreprise en termes de prévention de toutes formes de violence et de maltraitance en son sein.

Définition de la maltraitance

Article L119-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles

« La maltraitance vise toute personne en situation de vulnérabilité¹¹ lorsqu'un geste, une parole, une action ou un défaut d'action compromet ou porte atteinte à son développement, à ses droits, à ses besoins fondamentaux ou à sa santé et que cette atteinte intervient dans une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement. Les situations de maltraitance peuvent être ponctuelles ou durables, intentionnelles ou non. Leur origine peut être individuelle, collective ou institutionnelle. Les violences et les négligences peuvent revêtir des formes multiples et associées au sein de ces situations ». La maltraitance comprend toute atteinte physique, psychologique, matérielle, ou institutionnelle à l'intégrité, à la dignité et aux droits des personnes. Elle peut être intentionnelle ou non, et inclut la négligence ou l'ignorance des besoins de la personne.

¹¹ Une "personne en situation de vulnérabilité" en France est généralement définie comme une personne dont les capacités physiques, psychologiques, économiques ou sociales sont fragilisées, la rendant plus exposée à des risques ou à une diminution de ses droits, de sa sécurité ou de son bien-être. Cette vulnérabilité peut résulter de multiples facteurs tels que l'âge, le handicap, la maladie, l'isolement social, ou la précarité économique.

Sont également concernées :

- Maltraitance physique : coups, privation de soins, contention abusive.
- Maltraitance psychologique : humiliation, menaces, harcèlement.
- Maltraitance financière : détournement de fonds, vol.
- Négligence : privation de soins essentiels, manque d'accompagnement.
- Abus sexuels ou violences sexuelles.

Les violences sont de même nature sans qu'il y ait pour autant une relation de confiance, de dépendance, de soin ou d'accompagnement.

L'identification des risques

Plusieurs risques ont été identifiés par l'établissement :

- Risques relationnels : communication inadéquate entre les professionnels et les résidents, non-respect de la dignité, manque d'écoute, abus d'autorité.
- Risques environnementaux : locaux inadaptés, manque d'intimité, espaces communs non sécurisés, chambres mal aménagées.
- Risques organisationnels : sous-effectif, fatigue des équipes, manque de formation, non-application des procédures internes, gestion de crise inadaptée.
- Risques financiers : abus de pouvoir sur les ressources financières des résidents, vols.
- Risques institutionnels : problèmes de gouvernance, absence de dispositifs de contrôle et de suivi, procédures non respectées.
- Risques psychologiques : isolement social, harcèlement moral, privation des libertés individuelles.

Ces risques sont cotés « faibles » au sein de l'établissement au regard des dispositions mises en place (voir la partie suivante consacrée aux actions de prévention).

Le repérage des situations

Repérer une situation de maltraitance en établissement est crucial pour la protection des personnes vulnérables. Les signes et indicateurs de maltraitance peuvent inclure :

Signes physiques

Des blessures fréquentes ou non expliquées, des ecchymoses, fractures ou brûlures sans justification logique, une négligence évidente comme des vêtements inappropriés ou une mauvaise hygiène.

Changements de comportement

Un isolement social soudain de la personne, des changements d'humeur, une peur ou appréhension à l'égard d'une personne spécifique.

Signes émotionnels

Des changements soudains dans le comportement ou l'humeur, des sentiments d'insécurité ou de dévalorisation, des réactions excessives à des situations normales.

Négligence

Manque de soins de base : nourriture, vêtements, médicaments ou hygiène personnelle.

Exploitation financière

Disparition inexplicable d'actifs ou de biens, des modifications inattendues des testaments ou des documents financiers, l'utilisation non autorisée des biens ou des fonds de la personne.

Les actions de prévention

La prévention des situations de maltraitance dans les établissements sociaux est un enjeu crucial pour assurer la sécurité et le bien-être des personnes vulnérables. De manière synthétique, voici quelques mesures mises en place pour s'en prémunir :

Vérification des antécédents du personnel	<ul style="list-style-type: none">● Vérification des antécédents judiciaires.● Questionnement autour du parcours du professionnel.● Évaluation des valeurs personnelles lors du recrutement.
Politiques et procédures claires	<ul style="list-style-type: none">● Projet d'établissement (dont un chapitre consacré à l'éthique professionnelle).● Plan de prévention de la maltraitance et des violences en établissement.● Livret de prévention de la maltraitance● Livret des bonnes pratiques et gestion des risques● Livret des bonnes pratiques de soins

Formation du personnel et sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> ● Formation régulière à la bientraitance. ● Mise en place de groupes d'analyse des pratiques.
Supervision et contrôle	<ul style="list-style-type: none"> ● Rappel à la règle. ● Présence des cadres (cadres de proximité). ● Création d'espaces de parole. ● Réunions d'équipe régulières.
Création d'un environnement de confiance	<ul style="list-style-type: none"> ● Attention portée à la dynamique d'équipe. ● Attention portée à la qualité du management ● Place laissée à l'expression des personnes accueillies (réunions d'expression, projet personnalisé...).
Accompagnement des bénéficiaires	<ul style="list-style-type: none"> ● Information sur le droit des personnes. ● Information sur les droits de recours. ● Création de différents liens de confiance avec plusieurs membres de l'équipe et non avec un ou une seule professionnelle
Système gestion des risques	<ul style="list-style-type: none"> ● Mise en place d'une analyse annuelle des incidents éventuels (analyse des plaintes et réclamations, des évènements indésirables graves dont présentation annuelle en CVS). ● Rappel annuel du contenu du plan de prévention de la maltraitance. ● Formation régulière à la prévention de la maltraitance.

La question liée aux phénomènes de maltraitance reste un phénomène complexe et multifactoriel. L'établissement met tout en œuvre pour créer un système institutionnel qui agit dans le sens de la prévention de toutes formes de maltraitance et de violence.

Le processus de signalement

Un processus de signalement a été mis en place (EIG pour la direction et EI pour les équipes). Ce processus a fait l'objet d'une formalisation sous la forme d'un protocole repris dans les onglets du logiciel IMAGO.

4.3.2 La gestion des risques

L'établissement affiche une politique stricte et structurée concernant la gestion des risques. La politique de gestion des risques est définie et tracée dans l'établissement au sein de cinq documents centraux :

- Le livret de sécurité.
- Le Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité.
- Le circuit du médicament.
- Le dispositif de protection des travailleurs isolés (DPT).
- Les livrets de bonnes pratiques et de protocoles.

Cette politique se déploie ainsi sous la forme de plusieurs items :

Le livret de sécurité

- La sécurité incendie.
- Le suivi des équipements et la maintenance.

Le Plan de gestion de crise et de continuité de l'activité

- La mise en place d'une cellule de crise.
- Le DARDE et la prévention des ruptures énergétiques.
- La prévention des intrusions et des intrusions violentes.
- Le risque climatique.
- Les risques naturels et technologiques.
- Le risque épidémique et pandémique.

Le circuit du médicament

- La prescription.
- La dispensation.
- L'administration.
- Le suivi et la réévaluation.

Les protocoles de soin et d'accompagnement

- La prévention des comportements problèmes.
- La prévention de la douleur.
- La prévention de l'isolement relationnel (personnel, familial, social) et de ses conséquences psychologiques.

En conclusion, l'établissement dispose d'une solide architecture qualité et gestion des risques et souhaite poursuivre la dynamique initiée dans les années à venir.

Projet d'établissement 2026 - 2031



Partie 2 – Projet d'accompagnement : principes,
pratiques et modalités d'intervention

Le projet d'accompagnement

Cette deuxième partie du projet d'établissement porte sur le projet éducatif, pédagogique et de soins (approche thérapeutique et soignante) de l'accompagnement.

Elle apporte une explication des fondamentaux éducatifs, pédagogiques et de soin mis en place au sein de l'établissement ainsi que leur traduction en termes d'organisation et de fonctionnement (origine, principes, contenu de l'accompagnement proposé et vie des maisons).

Cette partie met ainsi en avant le cœur du métier la manière dont l'établissement transforme les ressources institutionnelles en expériences éducatives, sociales, thérapeutiques.

Des principes et des pratiques au service du développement global de la personne

La pédagogie curative, conceptualisée au tournant du 20 -ème siècle par Rudolf Steiner, a historiquement inspiré les pratiques de l'établissement. Elle constitue aujourd'hui un héritage précieux qui continue de nourrir les valeurs profondes de respect, de globalité et de bientraitance.

L'établissement a souhaité faire évoluer ses fondements pédagogiques, éducatifs et de soins au regard d'un ensemble d'évolutions scientifiques, culturelles et sociétales tout en y intégrant les recommandations de bonnes pratiques du secteur d'intervention.

Ce nouveau projet s'inscrit ainsi dans une orientation éclairée par les apports scientifiques contemporains et les enjeux actuels du développement de l'humain tout particulièrement en ce qui concerne les approches orientées vers le cadre de vie et la « pédagogie du vivant ». Elles bénéficient aujourd'hui d'un corpus conséquent d'études scientifiques réalisées en neurosciences, en psychologie de l'enfant, en sciences de l'éducation et en santé publique. Ces travaux mettent en évidence les effets positifs de ces approches sur le développement cognitif, l'attention, la régulation émotionnelle, l'estime de soi, la socialisation, le rapport à l'effort, la résilience et le bien-être (Louv, 2005 ; Bratman et al., 2015 ; White et al., 2018).

Ces données s'ajoutent aux orientations portées par des organismes internationaux comme l'OMS, l'UNESCO ou encore l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (UICN), qui encouragent le développement d'écoles et de pratiques pédagogiques en lien avec l'environnement et la prise en compte du développement humain.

Dans cette deuxième partie, seront développés les principes qui fondent l'approche institutionnelle ainsi que les pratiques qui viennent leur donner corps au quotidien.

1.1 Les principes

Le lien au monde et à la nature : un principe sécurisant et facteur d'épanouissement

L'établissement fonde son projet éducatif et pédagogique sur la conviction que le développement de l'enfant se réalise pleinement par le contact direct, sensoriel, corporel et conceptuel avec la Nature. Celle-ci est appréhendée non seulement comme l'environnement naturel, mais aussi comme un rapport essentiel au réel, c'est-à-dire une relation directe, concrète et sensorielle au monde tel qu'il est, sans filtre technologique ni mise à distance symbolique.

La nature ne ment pas : elle est ce qu'elle est. Elle impose des règles, des contraintes, des rythmes, une réalité.

Composer avec la nature, c'est apprendre à ressentir, à attendre, à observer, à se relier. C'est un apprentissage de l'écoute du monde tel qu'il est, sans artifice. Le contact avec la nature réintroduit une forme de compréhension existentielle. Elle n'est pas seulement un milieu extérieur : elle agit comme un miroir de ce qui se vit à l'intérieur de chacun. Observer les saisons, soigner une plante, entretenir un espace, s'émerveiller devant un animal, favorisent des expériences qui permettent à l'enfant l'adolescent et au jeune adulte de se concentrer sur ses émotions, ses besoins profonds, sa vie intérieure.

Ainsi, la nature ouvre une porte d'entrée vers la connaissance de soi, une médiation vers l'équilibre personnel, une possibilité d'habiter son corps et de construire une intériorité sécurisée, favorisant l'apprentissage et l'acquisition de l'autodétermination.

Quand l'environnement de vie favorise l'inclusion et l'autodétermination

La mise en œuvre de cette approche vise à offrir un cadre souple, vivant, non stigmatisant, où chacun peut faire l'expérience de ses capacités. Par rapport aux modèles déficitaires centrés sur le manque, elle met en valeur les compétences en acte, les potentialités émergentes, la possibilité d'agir sur un monde réel, tangible, partageable.

Les enfants, adolescents et jeunes adultes en situation de handicap bénéficient d'un environnement qui stimule naturellement les fonctions cognitives, sensorielles et motrices sans recourir systématiquement à des médiations techniques ou à des dispositifs spécialisés. Dans ce contexte, le handicap n'est pas nié, mais il est relativisé par l'expérience du faire, du lien au vivant et par la force du vivre ensemble.

L'environnement de vie devient un espace propice au développement de l'autodétermination, en ce qu'elle permet à l'enfant de faire des choix concrets, d'agir sur son environnement, d'expérimenter les conséquences de ses actions, de prendre des initiatives dans un cadre sécurisé. L'autodétermination, entendue comme la capacité à se gouverner soi-même, est au cœur d'une vision inclusive et émancipatrice de l'accompagnement. Elle suppose d'être reconnu comme sujet, acteur de son parcours, créateur de sens.

Les apports des *disability studies* (sciences du handicap) sont ici essentiels : ils nous rappellent que le handicap est aussi une construction sociale, et que les environnements peuvent être capacitants ou incapacitants. Cette perspective rejoue les approches des chercheurs comme Thomas Shakespeare, Dan Goodley ou Bill Hughes, qui soulignent l'importance de sortir d'une vision purement biomédicale du handicap, pour penser des environnements qui reconnaissent les identités multiples, les parcours singuliers, les compétences invisibles.

Être acteur de ses apprentissages

En complément des approches écoenvironnementales, le projet s'inscrit également et pleinement dans le courant des méthodes actives, où l'enfant est acteur de ses apprentissages. Inspirée par les travaux de Célestin Freinet, Maria Montessori, John Dewey ou encore Kurt Hahn, cette approche repose sur l'expérimentation, le jeu, la manipulation, le projet, le détournement créatif et la coopération.

Dans cette perspective, apprendre, c'est faire, ressentir, réfléchir, recommencer. Le savoir est construit dans l'action, dans le lien aux autres et à l'environnement. L'adulte est un facilitateur, un accompagnateur, un garant du cadre qui soutient sans entraver.

1.2 Les pratiques

Une posture éducative engagée dans l'authenticité

Dans cette approche, les professionnels ne sont plus uniquement des accompagnants techniques, mais des passeurs vers le réel. Leur posture se fonde sur l'observation fine, la présence, l'ajustement, la capacité à s'effacer au profit d'une expérience authentique de l'enfant avec le monde. L'activité éducative ne vise pas la performance ni l'efficacité, mais l'éprouvé, l'engagement du corps, l'émerveillement. La nature devient ainsi un tiers éducatif fiable, exigeant, non manipulable, avec lequel l'enfant doit composer.

Des activités enracinées dans le monde vivant et ancrées dans le réel

Les ateliers de jardinage, la construction de cabanes, la cueillette, l'entretien du potager, les jeux libres en forêt, les randonnées, l'observation des animaux deviennent des occasions de développement global.

Ces activités croisent la motricité, les compétences sociales, la concentration, le langage, la gestion des émotions, la prise de décision, mais aussi le sens et la responsabilité. Elles ont une portée à la fois pédagogique, éthique et existentielle. Elles ne relèvent pas d'une simple occupation mais sont enracinées à la fois dans le monde vivant (le jardin, les saisons, les cycles naturels) et dans le monde réel : elles ont une utilité concrète, observable, tangible.

Ainsi, faire du pain n'est pas seulement une médiation sensorielle ou éducative : c'est produire du pain qui sera mangé ensemble. Jardiner, ce n'est pas simuler l'action, c'est cultiver, récolter, cuisiner. Prendre soin des animaux, c'est s'inscrire dans une relation d'interdépendance, où la responsabilité, le soin et la reconnaissance mutuelle s'éprouvent chaque jour.

En synthèse

Le rapport essentiel au réel, dans lequel la personne accueillie est actrice d'une transformation concrète du monde, offre une expérience fondatrice. Il lui permet de se sentir utile, d'éprouver sa capacité à agir dans et sur le monde, de faire l'expérience de la continuité entre soi, les autres et l'environnement.

Le cadre de vie n'est pas un simple outil, il constitue une expérience fondatrice qui invite à l'humilité, à la présence, à l'écoute, à l'évolution.

De la même manière, cette approche permet de déployer un projet d'accompagnement autour de trois expériences fondatrices pour une personne :

- Une réponse aux besoins individuels : expérience individuelle.
- Un partage et une vie sociale solidaire et éducative : expérience communautaire.
- Un lien social élargi qui permet, soit d'accueillir des personnes relais dans les lieux de vie, soit de s'intégrer progressivement dans un tissu social local : expérience citoyenne.

1.3 L'arbre projet : synthèse des principes et des pratiques¹²

- **Primauté du lien au vivant** : tout apprentissage s'inscrit dans une relation sensible à l'environnement naturel et humain.
- **Observation fine et posture d'écoute** : comprendre l'autre passe par une attention subtile à ses signaux et à son rythme propre.
- **Individualisation des parcours** : chaque personne est accompagnée dans son devenir singulier, avec bienveillance et sans comparaison.
- **Rythmicité et rituels** : structurer le temps selon des cycles naturels et quotidiens favorise la sécurité interne et la stabilité psychique.
- **Sens et symbolique des activités** : toute activité a une portée existentielle, elle permet à la personne d'éprouver sa place et sa valeur.
- **Esthétique et soin du cadre** : la qualité des espaces (intérieurs et extérieurs) participe au bien-être et à l'apaisement.
- **Valorisation des compétences relationnelles** : le collectif est un terrain d'apprentissage de l'empathie, de la coopération et de la solidarité.
- **Place centrale de la créativité** : l'expression artistique, corporelle et symbolique est un vecteur d'émancipation et de découverte de soi.
- **Transversalité des savoirs** : chaque activité croise plusieurs dimensions d'apprentissage (sensorielle, cognitive, affective, sociale).
- **Professionnels comme référents inspirants** : l'adulte n'est pas seulement un accompagnant, mais un modèle vivant d'engagement, d'éthique et de lien au monde.

¹² Annexe 1 : l'arbre des pratiques

2. Les modalités de l'intervention

En lien étroit avec les principes éducatifs décrits, l'établissement déploie des modalités d'intervention qui se subdivisent en « des services et des dispositifs » ainsi que des « activités et un accompagnement ».

2.1 Les services et dispositifs

2.1.1 Le cadre de vie : des Maisons pensées comme lieu structurant et stimulant

La vie de la Maison au cœur du projet institutionnel

Les différents services s'organisent sont la forme de Maisons qui conditionnent et articulent les autres prestations : scolarité, soins, ateliers pédagogiques et activités thérapeutiques. Chaque maison fonctionne comme une unité de vie à dimension familiale, où l'esthétique, le confort et la sécurité sont recherchés pour favoriser le bien-être et la structuration affective.

Les espaces collectifs sont différenciés des espaces privés, avec un soin porté à l'intimité. La vie de maison est conçue pour être riche, rythmée, et encadrée par des professionnels engagés dans une présence régulière et bienveillante. Des activités communes (fêtes, repas partagés, projets inter-maisons) nourrissent les liens sociaux.

Les rythmes temporels (quotidien, hebdomadaire, annuel) sont considérés comme thérapeutiques. Le cycle des saisons, les fêtes traditionnelles, les temps forts culturels structurent le quotidien et renforcent les repères temporels des jeunes.

Les projets personnalisés s'élaborent à partir de chacune des maisons, qui au-delà des prestations d'hébergement, représentent le cœur de la collaboration pluridisciplinaire (chaque Maison possédant une équipe de professionnels aux fonctions diversifiées). En effet, tous les personnels éducatifs, quelles que soient leurs fonctions, sont rattachés à une maison et participent à l'animation de sa vie quotidienne. Dès lors, tous les acteurs du projet sont réunis dans une vision globale et dans un partage du vivre ensemble au service du développement des personnes accueillies.

Les initiatives éducatives originales et authentiques sont encouragées et permettent de véritables expériences de vie qui dépassent et transcendent la relation d'aide et d'accompagnement.

L'autodétermination se construit sur la base d'un vécu authentique qui permet à chacun de s'approprier son environnement, de construire des relations sociales solides et partagées, avec pour finalité, d'écrire l'histoire de sa vie.

2.1.2 L'accueil de jour

Le pôle accueil de jour d'une capacité de dix places est installé dans la Maison Bruno qui lui est entièrement consacrée pour les temps d'accueil du matin et de repas. Chacun est inclus dans les classes ou ateliers de l'établissement en fonction de son âge et de son projet.

Dans le service accueil de Jour s'organisent l'arrivée et le départ ainsi que le temps méridien structuré autour du partage du repas. Un service de transport est organisé entre l'établissement et Colmar mais l'accompagnement par les familles elle-même est encouragé d'autant que les critères de proximité géographiques sont priorisés pour les admissions. Les transports en commun sont aussi sollicités et empruntés par certains jeunes dans le cadre de leur projet personnalisé et de l'apprentissage de l'autonomie.

L'accueil de jour répond à des besoins locaux et s'inscrit comme toute école au sein du territoire en favorisant l'ouverture et la vie au sein de l'établissement.

La distinction des espaces permet aux enfants et aux jeunes de mieux se repérer, de comprendre le sens de chaque moment de la journée et de différencier clairement les temps d'activités de jour de ceux vécus dans les maisons.

L'ouverture à la participation aux fêtes et temps forts institutionnels est proposée à chacun selon ses attentes et au regard de ses disponibilités.



Focus sur la vie et le fonctionnement des Maisons

Les maisons qui composent l'ensemble immobilier de l'IME ne sont pas des sections, mais des véritables unités de vie de type familial où sont aménagés des espaces d'échanges et des espaces communs (cuisine, salle à manger, salon ...) :

- **Maison Bruno** : elle est désormais le siège de l'accueil de jour et de certains ateliers pédagogiques à destination des plus jeunes. À l'étage se situe l'atelier tissage à destination des adolescents.
- **Maison Didierjean** (jusqu'à 17 ans) : maison du passage de l'enfance à l'adolescence où sont organisés la scolarisation et les premiers apprentissages dans les ateliers pédagogiques.
- **Maison Saint-Jean** (16-20 ans) : maison du passage à l'âge adulte et de la réponse aux enjeux de l'orientation. Les ateliers supports sont le jardin, la cuisine et la boulangerie. Des ateliers créatifs sont aussi proposés en réponse à des besoins spécifiques.
- **Maison Surcenord** (16-20 ans) : maison du passage à l'âge adulte et de la réponse aux enjeux de l'orientation. Les ateliers supports sont la ferme et la cuisine. Des ateliers créatifs sont aussi proposés en réponse à des besoins spécifiques.

Chaque maison propose des rythmes adaptés, des réunions communautaires hebdomadaires, des week-ends rituels, des activités de loisirs et une participation progressive aux tâches collectives.

2.2 Les activités et l'accompagnement

2.2.1 L'école

Une scolarité adaptée : pédagogie par périodes et personnalisation.

La scolarité repose sur une pédagogie vivante et expérientielle.

L'« école » inclut dans un même projet, l'aspect scolaire, les apprentissages, la dimension artistique, l'aspect manuel, les relations et échanges avec les écoles du canton. Chaque classe est constituée de 6 à 10 élèves. Ils sont regroupés par âge plutôt que par niveau scolaire.

Les différents centres d'intérêt et les périodes scolaires sont proposés à tous en se basant sur l'âge réel des élèves. L'enseignement s'appuie sur "des périodes " qui peuvent varier de 2 à 5 ou 6 semaines selon l'âge et le thème. Ce choix est fait dans le but de favoriser dans la durée une certaine concentration sur un objet d'étude spécifique. Cela permet ainsi un approfondissement de la matière choisie afin d'éviter le fractionnement de l'attention et de l'intérêt. Le travail par périodes permet d'une part à l'enfant instable de fixer son intérêt et de se "poser " psychiquement, d'autre part il donne du temps à l'enfant, pour rentrer dans le sujet et arriver à une certaine compréhension, un approfondissement.

Tous les élèves participent au cours principal du matin. D'autres moments personnalisés sont mis en place en petits groupes ou en individuel au cours de la journée.

Depuis 2020, l'Unité d'Enseignement Externalisée, à travers un partenariat dynamique avec le collège d'Orbey, permet de proposer des temps d'inclusion scolaire aux élèves de l'IME. Elle s'y rend quatre demi-journées par semaine. Une salle de classe lui est attribuée afin de développer son projet pédagogique.

Chaque élève est inclus quelques heures dans une des classes du collège selon son âge et son projet. Pour certains cette inclusion représente une participation quasi permanente dans une classe définie. Cette proximité favorise une inclusion pérenne et dynamique par la reconnaissance mutuelle et le partage. L'accompagnement est assuré par un enseignant spécialisé et un éducateur. La participation à cette classe suppose une certaine stabilité comportementale permettant le partage au sein des classes dans de bonnes conditions pour chacun.

2.2.2 Les ateliers pédagogiques et manuels

Les ateliers pédagogiques et manuels : le développement par le faire.

Les après-midis sont dédiés à des ateliers sensoriels, moteurs et créatifs. Pour les plus jeunes activités créatives, pâtisserie, cabanes, jardinage posent les bases des apprentissages et stimulent la mobilité. Pour les plus âgés, à partir de dix ans, les ateliers tissage, terre, bois, cuisine, chantier développent coordination, attention, autonomie et plaisir du travail bien fait. Chaque participation à l'atelier est en lien avec le projet individualisé. Le travail manuel est valorisé pour ses vertus éducatives et structurantes. Il permet à chacun, selon ses capacités, de s'approprier un geste, un outil, une production concrète. Les ateliers permettent aussi l'ancrage dans une finalité : créer du lien entre activité et utilité sociale (faire le pain, entretenir un jardin, réparer du mobilier...).

D'autre part, chaque maison bénéficie d'une séance d'activité cheval hebdomadaire durant le temps d'atelier. Durant ce temps, sont aussi proposés des activités de marche ou de promenade.



Atelier tissage

- Avec son grand choix de matériaux et son abondante palette de couleurs, l'atelier tissage stimule chez les jeunes le goût et la joie de créer ainsi que le plaisir et la satisfaction du travail bien fait. Travailler sur un métier à tisser développe la connaissance de son corps, la motricité, fine ou globale, et la bonne coordination du mouvement.
- Le tissage sollicite aussi la possibilité de compter et de mettre en œuvre des rythmes et des séquences de couleurs ou de motifs



Atelier terre

- L'atelier « Terre » est un des prolongements des activités scolaires, dans une approche manuelle et créative. Le projet de l'atelier s'oriente particulièrement autour du sens du toucher. L'argile est un matériau propice pour ressentir diverses qualités telles que le souple, le dur, le chaud, le froid, le sec ou l'humide.
- la terre permet une expérience créative et sensorielle. les projets artistiques proposés s'inscrivent dans ceux de l'environnement institutionnel



Atelier bois

L'espace atelier bois est un lieu pédagogique, mais aussi de préapprentissage. Les travaux proposés sont très variés et adaptés à chaque personne selon son âge, ses capacités et ses souhaits. En travaillant le bois, plusieurs sens sont stimulés : l'odorat, l'ouïe, le toucher et le sens de la chaleur. Les jeunes exercent également leur équilibre, apprennent à trouver de bons appuis et développent leur motricité.

2.2.3 Les ateliers préprofessionnels

Après la période de scolarisation en classe, les jeunes entrent dans des parcours de préprofessionnalisation. Les ateliers proposés (jardin, ferme, boulangerie, cuisine, entretien) visent à développer les compétences techniques, l'endurance, la responsabilité et l'autonomie.

Chaque atelier est structuré autour de projets individualisés, de grilles de suivi et d'évaluations régulières. L'enjeu est de permettre à chacun de trouver une place valorisante dans une communauté de travail, avec des objectifs réalistes mais ambitieux.

Des stages extérieurs (ESAT, milieu ordinaire, structures partenaires) sont proposés de façon progressive, selon les capacités des jeunes. Au sein des deux IMPRO, les ateliers préprofessionnels visent l'accomplissement des personnes par leur implication dans un « véritable travail », au sens noble du terme. La reconnaissance de chacun à travers des tâches universelles et fondamentales se fonde sur la dignité de l'être humain. Façonner le pain, cuisiner les repas, récolter les légumes, élever les animaux s'appuient en effet sur des savoir-faire ancestraux, inscrits dans un patrimoine commun, qui permettent à chacun, quelles que soient ses difficultés, d'en saisir la globalité. L'identification et l'implication dans une finalité perceptible et valorisante permettent de développer l'intention et de mobiliser chacun dans la volonté d'apprendre.

C'est par le mouvement et la pratique que l'apprentissage devient possible. C'est dans le faire ensemble que les éducateurs et les jeunes se dépassent pour devenir de véritables cuisiniers, boulangers, jardiniers et agriculteurs. L'enthousiasme devient alors vecteur de motivation et stimule la mise en mouvement de chacun. En se mobilisant : on apprend ! Les jeunes travailleurs développent des compétences en mobilisant leur pôle sensorimoteur, ils acquièrent dextérité et savoir-faire tout en développant leur endurance.

L'accompagnement au travail et le développement de l'autonomie sont développés pour permettre à certains de s'intégrer dans un contexte social ordinaire.





Le jardin

L'atelier jardin se déploie sur le site des Allagouttes. Il permet de proposer des activités de maraîchage, de cueillette et l'entretien des espaces de l'établissement. Ce milieu calme et apaisant permet à chacun d'évoluer à son rythme, de faire des apprentissages et de s'inscrire dans son environnement. Pour certains c'est l'occasion de se confronter aux exigences du travail, pour d'autres c'est un lieu de répit qui n'est pas coupé du monde ni de l'activité institutionnelle.



La ferme

La ferme se situe sur le site du Surcenord. C'est un atelier de travail et d'apprentissage qui s'inscrit dans une réalité environnementale objective en facilitant la participation de chacun selon ses possibilités . La médiation avec les animaux, l'entretien des espaces, le lien authentique à la nature créent un environnement propice au partage, à la solidarité et la responsabilité. Cet environnement valorise les personnes en créant une forte identification et un sentiment d'appartenance à l'entité agricole.



La cuisine

Chaque IMPRO dispose d'une cuisine qui répond à la double exigence d'être à la fois un lieu de travail et d'apprentissage pré - professionnel ainsi que le cœur de maison dans sa dimension familiale et de partage. L'agencement, les équipements, l'outillage, l'organisation sont pensés pour permettre de relever chaque jour le défi de répondre à cette double dynamique.



La boulangerie

Sur le site des Allagouttes est proposé aux personnes accueillies un atelier préprofessionnel de boulangerie. Cet atelier, directement lié à la chaleur représente une expérience enrichissante et très valorisante.

Très ritualisé et méthodique, il permet un apprentissage concret ainsi qu'une projection symbolique au titre de ce qu'il représente pour toute l'Association et ses fidèles "clients".

2.2.4 L'accompagnement thérapeutique

L'approche thérapeutique est pluridisciplinaire et coordonnée. Les séances individuelles sont définies selon les besoins, les priorités médicales et les ressources disponibles. Elles soutiennent le projet éducatif en agissant sur les dimensions corporelles, affectives, expressives et relationnelles.

Une attention particulière est portée à la cohérence d'équipe et à l'intégration des thérapeutes dans les observations cliniques, les synthèses et la construction des parcours personnalisés. Concernant le volet paramédical, des ordonnances et des indications sont délivrées par les médecins auprès du personnel ou des prestataires paramédicaux. Leurs observations et bilans sont adressés aux médecins dans le cadre de la coordination du

projet de soin. La psychologue supervise quant à elle les thérapies artistiques et coordonne le groupe des thérapeutes.

Depuis peu, la psychologue bénéficie d'un appui supplémentaire concernant les diagnostics et la remédiation cognitive en collaboration avec une neuropsychologue.

L'entretien psychologique permet avant tout une écoute active. Aider une personne ne peut se faire qu'avec son implication. Les entretiens ne seront fructueux que si elle s'investit. L'instauration d'une relation de confiance est donc primordiale.

Les thérapies paramédicales s'appuient sur les indications des médecins institutionnels qui diagnostiquent les besoins, recensent les demandes puis priorisent et transmettent auprès des professionnels concernés. Des kinésithérapeutes et des orthophonistes interviennent également en appui des besoins de l'enfant ou du jeune.

La mise en œuvre des thérapies artistiques résulte de la coordination entre les équipes éducatives et les thérapeutes ainsi que des observations de la pédopsychiatre lors des réunions d'observation clinique. La mise en commun des besoins, des observations et de la planification se fait au sein du groupe des thérapeutes, coordonné par la psychologue.

La peinture thérapeutique consiste à travailler en utilisant le champ des arts plastiques. En art-thérapie, l'enfant ou l'adolescent se met en marche pour élaborer une œuvre, ce qui suscite imagination, concentration, intuition et émotions.

L'équithérapie est un soin médiatisé par le cheval et dispensé à une personne dans ses dimensions psychiques et corporelles. L'équithérapie cherche à améliorer des difficultés d'ordre psychique (angoisses, retard de langage, retard intellectuel, manque de confiance en soi, difficultés de communication, troubles du schéma corporel, problèmes de comportement).

2.2.5 L'accompagnement aux soins médicaux et infirmiers

Concernant le circuit du médicament, un logigramme sécurise l'approvisionnement et la mise en œuvre des diagrammes de soin.

Une procédure de distribution des médicaments a été élaborée avec le médecin et l'IDE. Elle a pu aboutir sur une informatisation du processus par la mise en place de tablettes numériques.

Les équipes sont régulièrement formées par le médecin au risque médicamenteux, à la gestion de l'épilepsie et aux gestes de premiers soins au regard des spécificités de la population accueillie

2.2.6 Un accompagnement spécifique pour les jeunes avec TSA

L'établissement a développé une véritable expertise dans l'accompagnement des personnes avec autisme. Cette approche se traduit par une structuration fine du temps (ritualisation, anticipation), de l'espace (maisons à taille humaine, repérage spatial clair) et de la relation (valorisation des échanges sociaux au quotidien).

Des aménagements sensoriels spécifiques ont été mis en place avec dans les lieux collectifs, entre autres : éclairages adaptables, plafonds insonorisés. Une bibliothèque sensorielle a été équipée en aromathérapie, plafond étoilé, poufs à mémoire de forme, couvertures lestées, mallette sensorielle. Elle aussi été insonorisé afin de créer un espace hyposensoriel parfaitement adapté aux besoins des personnes autistes. Des séances individuelles à visée thérapeutique y sont organisées ainsi que des séances collectives de détente.

Le personnel est formé à l'autisme, avec un rôle central assuré par la psychologue, experte des particularités sensorielles et chargée de poursuivre la formation et la sensibilisation continue de l'ensemble des équipes. Elle peut définir les profils sensoriels, coter les grilles GED-DI de la douleur et de déployer une procédure de gestion des comportements-problèmes. Les médiations animales (notamment l'équithérapie) et les ateliers créatifs contribuent à l'expression, à la régulation émotionnelle et à la socialisation. Un travail spécifique a également été conduit avec le service médical pour élaborer des classeurs de pictogrammes facilitant l'expression des douleurs et symptômes.

Enfin, le projet éducatif de l'établissement, par sa structuration pédagogique, renforce naturellement les repères spatio-temporels indispensables à l'accompagnement de personnes présentant un TSA.

3. En perspective

La structuration des services et dispositifs de l'établissement vise à concilier les besoins spécifiques des jeunes avec leur pleine citoyenneté. Chaque jeune est accompagné dans une logique de continuité et de globalité : vivre, apprendre, créer, travailler, s'exprimer, être reconnu.

L'établissement est ancré dans son territoire (liens avec les écoles, les institutions, la commune), et cultive l'ouverture, la coopération et la solidarité.

L'objectif ultime est de permettre à chacun, quelle que soit sa situation, de se construire une place dans la société, dans la dignité, avec les moyens d'être autonome, acteur de sa vie.

L'un des enjeux de la transformation de l'offre et d'un éventuel passage en dispositif sera aussi de poursuivre la modélisation du projet éducatif, pédagogique et thérapeutique, afin de préserver l'identité et la cohésion affichées.

Partie 3 – Projet d'avenir : amélioration et
développement

Amélioration et développement

Cette troisième partie du projet d'établissement porte sur l'avenir de l'établissement en termes de progression et d'amélioration dans une perspective d'anticipation des évolutions du contexte social et médico-social.

Cette partie s'inscrit dans une dimension projective, à savoir ce que l'établissement propose et comment il se transforme, dans le futur, pour répondre aux besoins et aux enjeux constatés.

1. Les orientations

Le projet qualité et développement de l'IME présenté dans cette dernière partie, se structure autour de 5 axes principaux :

- Le projet éducatif et pédagogique.
- Le développement et la transformation de l'offre de service.
- La démarche qualité et la gestion des risques.
- Le système d'information.
- La responsabilité sociale des organisations et la conformité de l'accueil.

2. Les objectifs

Les orientations sont traduites dans ce projet sous la forme d'objectifs opérationnels qui guideront les années à venir en termes de modernisation, d'amélioration ou de développement.

2.1 Le projet éducatif et pédagogique

L'équipe devra s'approprier progressivement la modélisation du nouveau projet éducatif. Il s'agira également et désormais de poursuivre la conceptualisation et la structuration de ce modèle, fondé sur la santé par l'éducation et sur la pédagogie du vivant, afin d'en renforcer la cohérence et l'opérationnalité au quotidien. En complément, des actions d'investissement vont être réalisées en termes d'adaptation des locaux à la sensorialité et au répit, notamment l'IMPRO Maison Saint-Jean et l'espace Accueil de jour pour lequel la Maison devra s'adapter aux besoins spécifiques de cette modalité d'accueil.

2.3 Le développement et la transformation de l'offre de service

Il sera important, au regard de cet axe, de finaliser la consolidation du pôle Accueil de jour, en accompagnant la fin des travaux et en réunissant deux équipes en une seule, ce qui constitue un enjeu managérial majeur en termes de cohésion, d'organisation et de pilotage.

2.4 Accompagnement inclusif

Dans la dynamique créée autour de l'Unité d'Enseignement Externalisée, il s'agira de poursuivre le développement de l'inclusion scolaire vers les écoles primaires et de renforcer l'ouverture de l'établissement en soutien au milieu ordinaire et à l'école inclusive. Cette orientation s'inscrit dans la perspective d'une évolution en dispositif, permettant de proposer l'ensemble des modalités d'accompagnement adaptées aux besoins du public.

2.5 Système d'information

Un audit informatique a été réalisé par l'établissement et le site internet est désormais à jour. Le Dossier Unique de l'Usager (IMAGO) est opérationnel, ainsi que l'usage de tablettes pour les professionnels. La mise en place d'un serveur dédié et la dématérialisation du système de management de la qualité est une action à poursuivre afin de disposer d'un partage informatisé, sécurisé et homogène des documents et procédures.

2.6 La démarche qualité et la gestion des risques

L'établissement s'est doté d'un système qualité et gestion des risques qui a été reconnu pour sa solidité et sa dynamique lors de la dernière évaluation qualité HAS. La structuration de ce système se poursuivra dans les années à venir. Une attention particulière sera portée à l'intégration systématique des nouveaux attendus en termes de qualité et de gestion des risques tout en veillant à garantir une démarche centrée sur le cœur de métier et l'intérêt supérieur des personnes accueillies.

2.7 La responsabilité sociale des organisations et l'amélioration de la qualité de vie et conditions de travail

L'établissement souhaite poursuivre les actions engagées, notamment la production d'énergie photovoltaïque dans une logique d'autoconsommation respectueuse de l'environnement.

Sur le volet investissement, l'objectif sera de créer des vestiaires pour le personnel ainsi que des salles de repos adaptées. Sur le volet fonctionnement, la priorité portera sur la mise en place de veilles de nuit pour renforcer la continuité et la qualité de l'accompagnement.

Conclusion

La volonté de l'Association le Champ De la Croix et de ses équipes de s'inscrire dans une dynamique cohérente, ambitieuse et fidèle à son histoire repose sur une architecture tripartite :

- **Le projet institutionnel**, qui définit le cadre, le contexte réglementaire, les moyens humains, financiers et organisationnels mis à disposition pour garantir la qualité et la sécurité de l'accompagnement.
- **Le projet d'accompagnement**, qui traduit dans les pratiques éducatives, pédagogiques, thérapeutiques et sociales la vocation de l'établissement : permettre à chaque enfant, adolescent ou jeune adulte de développer ses potentialités, de construire son identité et de trouver sa place dans la société.
- **Le projet d'avenir**, qui fixe les orientations stratégiques et opérationnelles pour les cinq années à venir, dans une logique de modernisation, d'inclusion et de coopération avec l'ensemble des partenaires du territoire.

Cette tripartition exprime une conviction forte : l'accompagnement des jeunes ne peut être pensé sans un cadre institutionnel solide et un projet prospectif ouvert sur l'avenir. Elle traduit aussi le souci de donner à l'accompagnement une double dimension, à la fois technique et organisationnelle (processus, admission, coordination) et profondément éducative et pédagogique (valeurs, pratiques, innovations).

À travers ce projet, l'établissement confirme son engagement dans une pédagogie du vivant, attentive au lien à la nature, à la créativité, à la socialisation et à l'autodétermination. Il affirme également sa volonté de poursuivre la démarche qualité, de prévenir les risques et de s'inscrire dans les recommandations nationales et internationales en faveur des personnes en situation de handicap.

Enfin, ce projet témoigne d'une ambition partagée : offrir aux enfants, adolescents et jeunes adultes accueillis un lieu de vie et d'apprentissage sécurisant, stimulant et ouvert, où chacun puisse expérimenter sa singularité, développer ses compétences et construire, pas à pas, son avenir.

Projet d'établissement 2026 - 2031

ANNEXES

Projet d'établissement 2026 - 2031

ANNEXE 1 : L'arbre projet

Les principes éducatifs et pédagogiques

Les feuilles et les fruits : le développement et l'épanouissement.

Les feuilles et les fruits représentent les résultats visibles du travail : le développement, l'épanouissement et les compétences acquises par la personne.

1. Place centrale de la créativité : l'expression artistique, culturelle, corporelle et symbolique est un vecteur d'émancipation et de découverte de soi.
2. Valorisation des compétences relationnelles : le collectif est un terrain d'apprentissage de l'empathie, de la coopération et de la solidarité.

Le tronc symbolise la structure de l'accompagnement, la manière dont le projet soutient chaque personne pour favoriser son développement

1. Individualisation des parcours : chaque parcours est singulier. Le tronc représente la force et la stabilité nécessaire à l'accompagnement de chacun-e sans le comparer. Le tronc symbolise aussi la réflexion et la formalisation nécessaire à l'édification d'un projet individualisé de qualité (Le trajet se réfléchit et la trajectoire qui se construit).
2. Esthétique et soin du cadre de vie : le cadre est la base de l'accompagnement, il doit être apaisant pour favoriser le bien-être et la sécurité interne. Il doit aussi être travaillé car « le beau n'est pas inné ».
3. Rythmicité et rituels : Les rituels, comme l'écorce d'un arbre, structurent et protègent la personne en lui offrant des repères sécurisants.



Les branches sont les différentes dimensions de l'apprentissage qui se déplient à partir du tronc. Elles représentent les moyens par lesquels les compétences sont acquises.

1. Sens et symbolique des activités : chaque activité a une portée existentielle (il n'y a pas d'activité vers l'activité, mais une activité qui permet de se découvrir, de développer ses capacités...) et permet à l'enfant d'éprouver sa valeur. Derrière chaque activité doit également se dessiner un sens et une finalité (aucune activité ne repose sur un vide).
2. Transversalité des savoirs : chaque activité croise plusieurs dimensions d'apprentissage (sensorielle, cognitive, affective, sociale).

Les racines représentent ce qui ancre la pratique, les valeurs et la posture des éducateurs

1. Primauté du lien au vivant : ce principe est la racine principale qui nourrit tout le projet, car tout apprentissage dépend de la relation à son environnement naturel et humain.
2. Professionnels comme référents inspirants : la posture de l'accompagnant est la base du travail éducatif (une posture sécurisante, motivante, accompagnant sachant manier l'humour...). Les professionnels doivent aussi avoir le courage et la motivation de porter les projets.
3. Observation fine et posture d'écoute : l'écoute et l'observation sont les outils qui permettent aux professionnels de comprendre la personne accompagnée et de s'adapter à ses besoins.

Projet d'établissement 2026 - 2031

Résumé

Le projet d'établissement de l'IME Les Allagouttes – Le Surcenord s'inscrit dans une dynamique de consolidation et de modélisation des pratiques éducatives, pédagogiques et thérapeutiques. Il vise à offrir un accompagnement global, individualisé et respectueux des besoins et du rythme de chaque personne accueillie.

Fondé sur un cadre de vie structurant, un lien fort au vivant et aux expériences concrètes, le projet favorise le développement des compétences, l'autonomie, l'autodétermination et l'inclusion sociale. Il s'appuie sur une organisation pluridisciplinaire, une démarche qualité affirmée et une ouverture constante sur l'environnement, les familles et les partenaires.

Ce projet s'inscrit dans une logique d'amélioration continue, de sécurisation des parcours et d'ouverture partenariale, afin de garantir la qualité, la lisibilité et la pérennité de l'offre médico-sociale sur le territoire.